

vaison la romaine

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2020

Sur convocation de Monsieur Jean-François PÉRILHOU, Maire, en date du 4 février 2020,

Etaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville de la Commune de Vaison-la-Romaine,

Sous la Présidence de Monsieur Jean-François PÉRILHOU, Maire,

Mesdames et Messieurs :

MURE Chantal, LÉTURGIE Éric, MLYNARCZYK Danielle, MANIN Dany, MEYER Michèle, CHEVALIER Serge, MARTIN Danièle, THÈS Jean-Louis, GERVAIS Patrick, DÉAL Josiane, CECI Marie-Ange, DETRAIN Thierry, FORÊT Adrienne, ARMAND Hervé, NABONNE Jessie, VERDIER Jean-Loup, MILLET Irène, CHARRON Ghislaine, JANSÉ Marc, LIONS Robert, PASCAL Marie-Noëlle, DUBOIS Arnaud

Absents excusés représentés :

BARBIÉRI Patrice	qui donne pouvoir à MURE Chantal
GIANNICO Roberto	qui donne pouvoir à CHEVALIER Serge
DUFOUR Claire	qui donne pouvoir à DETRAIN Thierry
VICTOIRE Cédric	qui donne pouvoir à MANIN Dany
BONIFAY Thierry	qui donne pouvoir à MARTIN Danièle
BETTI Jean-Roger	qui donne pouvoir à LIONS Robert

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) :

L'assemblée étant formée de **23 conseillers municipaux présents**, la séance continuant,

Délibération n° 2020.009

AVIS AU PROJET DU SCOT VAISON VENTOUX ARRETE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX

Le SCoT en révision a été arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vaison Ventoux le 27 novembre 2019.

En tant que Personne Publique Associée sur ce projet, l'avis de la Commune est sollicité sur le Projet de SCoT. Elle dispose d'un délai de 3 mois à compter de la saisine, pour faire part de ses observations.

Monsieur le Maire rappelle que le SCoT Pays Voconces a été approuvé en juin 2010 sur le périmètre de l'intercommunalité Pays Voconces composé de 14 communes. Le 2 février 2015 le conseil communautaire a délibéré la mise en révision du SCoT afin de prendre en compte :

- l'extension du périmètre de l'intercommunalité à 19 communes,
- les évolutions réglementaires en matière d'urbanisme,
- les évolutions socio démographiques du territoire.

Le pilotage de la révision du SCoT a été confié à la Commission Aménagement du Territoire de l'intercommunalité, étendue pour les dossiers relevant du SCoT à l'ensemble des Maires des communes du périmètre.

La commission a été accompagnée pour réaliser la révision par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) dont la communauté de communes est adhérente.

L'ensemble des travaux du SCoT a été élaboré en concertation avec :

- les élus du territoire,
- les acteurs locaux compétents sur les thématiques qui concernent le SCoT,
- les Personnes Publiques Associées.

Le public a pu formuler son avis à l'occasion de 3 réunions publiques organisées à chaque étape pour lui présenter :

- le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- le Document d'Orientations et d'Objectifs.

La concertation avec les communes a notamment permis de s'assurer de l'adhésion des communes qui auront à mettre en œuvre le SCoT à travers leurs documents d'urbanisme :

- le DOO et son plan ont ainsi intégré les projets des communes en cohérence avec les objectifs du SCoT, pour la spatialisation des zones d'extension d'urbanisation, les secteurs de densification en zone déjà urbanisée, les projets structurants identifiés...
- le DOO reconnaît aussi pour les communes concernées par des sensibilités particulières (en zone de montagne, relief abrupt, risque de ruissellement important, sensibilité paysagère...), une possibilité de déroger aux objectifs de densité sous réserve de justification.

Il est à noter que le projet de révision entraîne la modification de sa dénomination, il sera désormais appelé SCoT Vaison Ventoux.

Le SCoT est composé de 4 documents, qui ont été transmis à la Commune en annexe à la délibération d'Arrêt :

- le Rapport de Présentation, composé d'un diagnostic socioéconomique, d'un Etat Initial de l'environnement et d'une évaluation environnementale du projet.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dans lequel les élus ont exprimé leurs souhaits sur l'évolution du territoire du SCoT dans le respect des principes de développement durable. Ce PADD a été débattu en conseil Communautaire le 07 mai 2019.
- Le Document d'Orientations de d'Objectifs (DOO), mise en œuvre concrète du PADD dans le respect des orientations définies par le PADD, le DOO détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

- Une cartographie du DOO.

Le PADD est organisé en 4 défis, que le DOO décline de la manière suivante :

DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL.

- Engager une stratégie volontariste qui rompt avec le modèle passé en accueillant 1830 habitants à l'horizon 2035.
- Créer environ 800 emplois pour maintenir la fonction de bassin d'emplois.
- Travailler sur les mobilités inter et intra territoriales pour faciliter les coopérations.

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS.

- Conforter le bassin d'emploi de Vaison Ventoux en misant sur la qualité et l'innovation.
- Offrir une programmation de logements qui répond aux besoins des habitants du territoire et qui respecte l'identité villageoise.
- Promouvoir un urbanisme plus vertueux qui respecte les morphologies urbaines et villageoises.
- Un projet de territoire qui divise plus que par deux la consommation de l'espace.

DEFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE.

- Consolider la trame verte et bleue, support de biodiversité du territoire.
- Les terres agricoles support de l'économie du territoire.
- Préserver et valoriser les reliefs forestiers.
- Réaffirmer la qualité de vie à travers le respect des paysages et du patrimoine.

DEFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE.

- Offrir un cadre de vie sécurisant à la population.
- Aménager le territoire en adéquation avec les ressources locales.
- S'inscrire dans l'objectif régional de transition énergétique.

Monsieur le Maire indique que cet avis à projet a été abordé en commission d'aménagement du territoire en séance du 3 février 2020.

***Le Conseil municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Délibère et décide de :***

- ✚ **EMETTRE** un avis FAVORABLE au projet du SCoT Vaison Ventoux arrêté par la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Vaison-la-Romaine, le 10 février 2020.
Le Maire,
Jean-François PÉRILHOU.

Votes :

« Pour » : Unanimité

